Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 30 Chaouel 1443
31 Mai 2022

N° 63

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1310**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1316**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1319**
Homologation de résolutions **1321**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1321**
Avis aux créanciers..... **1325**
Convocations
Sociétés anonymes **1327**
Autres sociétés **1334**
Divers
Avis au public..... **1335**
Bilans et Comptes Financiers
Bilans de GAT ASSURANCES **1336**
Bilan du GROUPE GAT ASSURANCES **1338**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société "BONNA TUNISIE SA"

Identifiant unique : 0001901K

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 - Mégrine

Capital : 19779375 DT

1. Dépôt des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021

2. Dépôt du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes consolidés au titre de l'exercice 2021

3. Dépôt du rapport de gestion

4. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2021

5. Ratification de la nomination d'un administrateur

6. Renouvellement des mandats des administrateurs

7. Nomination de la présidente du conseil d'administration

8. Nomination du directeur général

9. Nomination des membres du comité permanent d'audit

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 8 avril 2022 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27 avril 2022 sous le n°22801664, quittance n°035821, il a été décidé :

1/ Ratifier la nomination faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 octobre 2021 de la société CONSOLIS INTERNATIONAL en qualité d'administrateur qui sera représentée par sa représentante permanente Mme Emmanuelle COCHARD,

2/ Renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2024 :

- Monsieur jean-Marc Paul Mercier

- La société CONSOLIS INTERNATIONAL, représentée par Madame Emmanuelle Cochard,

- Madame Nermine Safraou

- Monsieur Morsi Mellouli

- Madame Sonia Grati

- Monsieur Fathi Derbal

- Monsieur Emmanuelle Croissandeau.

3/ Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2021,

4/ Dépôt du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes,

5/ Dépôt du rapport de gestion.

Suivant le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 avril 2022 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 11 mai 2022 sous le numéro 22801823 quittance n°08414 il a été décidé ce qui suit :

6/ Nomination de madame Nermine Safraou en qualité de présidente du conseil d'administration et ce pour la durée restante à courir de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration ainsi réuni a également fixé les pouvoirs de la présidente du conseil d'administration.

7/ Nomination de monsieur Jean-Marc Paul Mercier en qualité de directeur général et ce pour la durée restante à courir de son mandat d'administrateur, le conseil ainsi réuni a également fixé ses pouvoirs

8/ Nomination des membres suivants du comité permanent d'audit, pour la durée de leurs mandats en qualité d'administrateurs Mmes Sonia Grati, Emmanuelle Cochard et monsieur Emmanuel Croissandeau

Tous les documents ci-dessus cités ainsi que les états financiers de l'exercice 2021 et les rapports des commissaires aux comptes sont déposés au registre national des entreprises le 24 Mai 2022 sous le numéro 202237546.

2022R01343SANB2

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes

"SOTEV"

GROUPE SFBT

S.A au capital de 328.500 Dinars

Siège social : Route de Sousse Km 6 - 2013 Z.I Ben Arous

Registre national des entreprises - Identifiant unique : 003075J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2022 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina Ben Arous en date du 17 mai 2022 sous le numéro 22702019 quittance numéro M040153, il a été décidé de :

Renouveler le mandat d'un administrateur : «La Société Tunisienne de Boissons Gazeuses»,

Et,

La nomination de «la Société Conseil et Audit, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie» en tant que commissaire aux comptes.

Et ce, pour une période de trois ans, à savoir 2022, 2023, 2024.

Une copie du procès-verbal susmentionné a été déposée au centre national du registre des entreprises de Ben Arous le 23 mai 2022 sous le n°202237270.

2022R01344SANB2

GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société «GAT ASSURANCES», qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 116 264 884,799 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 23 635 934,622 Dinars.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société «GAT ASSURANCES» avec la réglementation en vigueur.

2022R01373SANB2

Groupe GAT ASSURANCES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de «GAT ASSURANCES»,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

Opinion sur les états financiers consolidés :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2020, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 117 986 365,113 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25 447 372,412 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombons selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°P2 «les provisions techniques brutes » traitant de l'effet des reports des échéances au titre des emprunts bancaires sur les engagements techniques de la Compagnie, ainsi que cela a été prévu par le décret-loi 2020-19 du 15 mai 2020.

Ce décret prévoit, en substance, le report de remboursement des échéances des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients, ce qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par GAT Vie. Il prévoit également le

prolongement des contrats d'assurance y afférents

En l'absence de réponses exhaustives des banques correspondantes sur les crédits reportés, GAT VIE se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer les risques additionnels à couvrir ainsi que le montant des surprimes à émettre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit ;

- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

L'article 466 du code des Sociétés Commerciales dispose qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une autre société par action, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10%.

Nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- GAT Vie détient 65 295 (1,45%) actions de GAT Assurances.

- GAT Investissement détient 168 259 (3,74%) actions de GAT Assurances.

Les sociétés du Groupe GAT Assurances doivent se conformer à la réglementation en vigueur.

2022R01375SANB2

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0000673N

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO) DU 09/05/2022

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/05/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela à Tunis le 10/05/2022 sous le numéro 22801347 quittance n°M043553 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/05/2022 sous le n°202235320, l'Assemblée Générale Ordinaire de GAT ASSURANCES a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2021, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2021, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2021 sur les opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte des conventions réglementées qui sont antérieurement approuvées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 comme suit (en dinars) :

Résultat net bénéficiaire 2021	**23 635 934,622**
Résultats reportés	2 097 650,552
Total	**25 733 585,174**
Réserves de réinvestissement	10 000 000,000
Réserves légales 5%	0,000
Fonds Social	200 000,000
Reliquat	**15 533 585,174**
Déblocage Réserves spéciales de réinvestissement	8 363 000,000
Bénéfice Distribuable	**23 896 585,174**
Dividendes	21 240 000,000
Résultat reporté	**2 656 585,174**

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende de 4,720 dinars par action et ce à partir du15 Juin 2022 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION :

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2022 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2022 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2022R01376SANB2

CORPORATE TRAVEL AND EVENTS SA

Société anonyme

Au capital de 382.000 dinars

Siège social : Route de la Marsa km 9 l'Aouina 2045

IU : 496688X

Il ressort du PV de la réunion du conseil d'administration du 6/12/2021, enregistré à la recette des actes de sociétés 1er Bureau le 4/3/2022 Qn°1731 En°22800994,

- Cession d'une action (1) d'Indigo Services Holding au profit de Monsieur Sofiane Driss GUIGA,

- Nomination de Monsieur Sofiane Driss Guiga président du Conseil d'Administration pour une durée prenant fin avec les états financiers 2023.

- Renouvellement du mandat du directeur général Monsieur Mohamed Riadh Kooli pour une durée prenant fin avec les états financiers 2023.

- Renouvellement du mandat du directeur général Adjoint Monsieur Abdelaziz Benaissi pour une durée prenant fin avec les états financiers 2023

Il ressort du PV de l'AGO du 6/12/2021, enregistré à la recette des actes de sociétés 1er Bureau le 4/3/2022 Qn°1733 En°22800996,

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois exercices s'achevant avec l'AGO statuant sur les comptes de 2023.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes «CMR AUDIT» pour une durée de trois exercices s'achevant avec l'AGO statuant les comptes de 2023.

Un exemplaire du chaque procès-verbal a été déposé au RNE le 20/4/2022 sous le n°202229204.

2022401347SANB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

THE PARTNERS CONSULTANTS

SARL au capital de : 2 000 dinars

Siège social : Rue du Lac Loch Ness - Imm Les Arcades- Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1181526P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2022 enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana sous le n°22503603 quittance n°M056666 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 13/5/2022 sous le n°202234777, il a été décidé la dissolution anticipée de la société «THE PARTNERS CONSULTANS» ci haut mentionnée et la nomination de Monsieur Zouhaier Ben Khelifa en tant que liquidateur de la société. Le lieu de liquidation est fixé au 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana.

Les créanciers doivent produire leurs créances au lieu de liquidation précité dans les délais légaux à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

2022401348SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

OGER INTERNATIONAL TUNISIE, (OIT)

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 50.000 Euros

Rue de la Bourse - Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1066850 D

Suivant un procès-verbal de la Décision Collective Ordinaire des Associés du 1/4/2021 enregistré à la Recette des Finances Le Lac, Tunis le 22/4/2022 sous Qn°M048181 En°22703069

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Monsieur Omar Joseph Baroud en sa qualité de Gérant pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'I.U. N°1066850 D le 5/5/2022 sous dossier n°202232226.

2022401354SRLB2

NEO-SOFT TUNISIE SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 134.000 Euros

8, Imm. KAFFEL, 1er Etage - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1326282Q

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 30/12/2021 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira- Tunis, le 9/5/2022 sous Qn°M055024 En°22703475 et suivant les statuts mis à jour du 30/12/2021 enregistrés à la Recette des Finances Al Bouhaira- Tunis, le 9/5/2022 sous Qn°M055026 En°22703476.

Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1326282 Q en date du 16/5/2022 sous dossier n°202235358.

2022401355SRLB2

Sté Link Corporation - SARL

Siège social : Rue du Lac Léman, Résidence les bosquets, 1er étage App.2- Les Berges du Lac -1053 Tunis

MF : 0811048E/A/M/000

Suivant procès-verbal du 20 Avril 2022 enregistré à la recette des finances le Lac, Tunis le 13 Mai 2022 sous le numéro 22503656, quittance n°M057142 ; et déposé au Registre National des Entreprises le 23 Mai 2022 sous la référence 202237478, a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de monsieur Catalogna Salvatore en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2022401356SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 20/5/2022 sous M037360 enregistrement 22201367 monsieur Abdelrazek Ben Khemais Echabbeh a cédé à monsieur Mbarek Ben Hasnaoui Mejri la totalité du fonds de commerce sis au 47 rue bab el Fella Tunis. Cet acte a été publié aux quotidiens Essahafa et la Presse en date du 26/5/2022. Les éventuelles oppositions seront reçues à l'adresse de maître Ibrahim Teyeb 35 rue Sidi el Bechir Tunis selon la loi.

2022T00572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 20/5/2022 sous M037367 enregistrement 22201369 monsieur Abdelrazek Ben Khemais Echabbeh a cédé à monsieur Mbarek Ben Hasnaoui Mejri la totalité du fonds de commerce sis au 47 rue bab el Fella Tunis. Cet acte a été publié aux quotidiens Essahafa et la Presse en date du 26/5/2022. Les éventuelles oppositions seront reçues à l'adresse de maître Ibrahim Teyeb 35 rue Sidi el Bechir Tunis selon la loi.

2022T00573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente signé à la commune de Oued Meliz le 20/5/2022 et enregistré à la recettes des finances de Ghardimaou le 20/5/2022 sous le n°22200644 selon quittance n°MO22184 rédigé par maître Ghrairi Mondher avocat à la cour, le dénommé Allala Ben Ammar Ben Amor Herzi, tunisien, Né le 11/5/1959 à Henchir el Homri Ghardimaou Jendouba, travailleur à l'étranger, sis à cité des jardins Jendouba, titulaire de la carte d'identité n°02420770 délivrée le 14/11/2011, a cédé par voie de vente le Fonds de commerce qui consiste en une unité de fabrication de pâture agricole situé au bord de la G P 6 Km 2 Ghardimaou Jendouba issu d'un contrat de bail signé entre lui et le dénommé Moncef Ben Ahmed Amari le 9/02/2005 à la commune de oued meliz et ce à la société Fermes Fatma al Zahra titulaire de code fiscal n°1704513/S (code TVA P code catégorie E) dont l'adresse à Henchir mira oued meliz 8115 Jendouba et enregistré au registre national des entreprises sous le n°B1431492021 représentée par sa gérante madame Naima Ben Farhat Ben Mohamed Nakay née le 10/9/1989 à Faj Hussin Ghardimaou moyennant le prix de Trente milles dinars (30.000,000 d) consigné auprès de l'acheteur sous forme de chèque n°4187394 tiré sur le compte de la société ouvert à la Banque Agricole Agence GHARDIMAOU sous le n°03114107011500422840 H payable le 31/7/2022 et ayant élu domicile au siège de la société à Henchir Mira Oued Meliz 8115 Jendouba pour recevoir et enregistré toute opposition à la remise du prix pendant le délai légal.

Cette annonce est publiée également au journal quotidien Echourouk le 27/5/2022.

2022T00576FCCC2

Contrat de cession de fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 29/4/2022 et enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 19/5/2022 sous le n°2220721, quittance n°M054146, Monsieur Jawhar Ben Hsine Ben Ali Abidi, titulaire de la carte d'identité nationale n°02296916 du 25/3/2022 et demeurant au n°4, impasse 1 Avenue Tahar Sfar El Manar 2, a vendu à Monsieur Bachir Ben Hsin Zwab Anverally titulaire de la carte d'identité nationale n°09042985 du 28/3/2022 demeurant à 8, Rue Jrid, Bab Saadoun, Tunis, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporels et corporels qui lui appartient et exploité dans l'activité : Fast Food, pizzeria et cafetière, sis au n°5, Avenue Tahar Ben Youssef El Menzah 9, Tunis et enregistré au Registre National des Entreprises sous le n°C114313.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de Maître Hajer Hichri Ep Yakoub : N°4, impasse 1, Avenue Tahar Sfar Manar 2, Tunis dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» (jeudi 5 mai 2022).

2022R01350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine 24/5/2022 quittance n° M042397, enregistrement 22202062. Mr Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Ajroudia a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporels exploité en tant que vente fruits secs sis à 1 rue Fida cité Chaker Mégrine Ben Arous à Mr Mohamed Ben Bachir Ben Hanachi Ben Haj Ali.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et Quotidien le 26/5/2022.

2022R01354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Manouba le 11/5/2022 enregistrement n°22201545 quittance n°M032309 Mr Abdelkarim Dhaouadi vend la totalité du fonds de commerce à Mr Haithem Hamra avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité tous commerces situé à 28 rue Palestine Manouba.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur au local du fonds de commerce sis 28 Rue Palestine Manouba.

Cette annonce est publiée aux journaux Quotidien et Achourouk le 26/5/2022.

2022R01355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/01/2021 enregistré à la recette des finances de Tabarka. Le 4/02/2021 sous n° d'enregistrement 21200158 quittance n°M003470 Monsieur Brimi Abdallah B. Bechir titulaire de la CIN n°07879411 délivrée le 8/7/2010 a vendu à Monsieur Guesmi Karim B. Mohamed titulaire de la CIN n°07878933 délivrée le 17/01/2008.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité «restaurant, pizzeria et crêperie» au local sis à la résidence Tabarka center au RDC Avenue 7 novembre Tabarka.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce indiqué ci-dessus dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 19/5/2022.

2022R01358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé par maître Lahmedi Ramzi avocat Auprès la cour de cassation, sis au complexe Esplanade imm. STAR, Monastir titulaire de l'identifiant unique n°P/A 1026568H, signé le 6/01/2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/01/2022 sous le n°22200133, reçu n°M001581, Mme Kholoud Bent Monji Hammami titulaire de la carte d'identité n° 08504904 sis à l'Avenue Ali Bourguiba, a vendu à Mr Elmondher Ben Elarbi Elmajri, titulaire de la C.I.N n°00360641, sis au 7 cité R4 Monastir, la totalité de son fonds de commerce exploité au local commercial sis à l'Avenue Ali Bourguiba, Monastir.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'avocat vingt jours à partir de la date de la publication au JORT à ladite adresse du vendeur.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien en date du 26 janvier 2022.

2022S00624FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lahmedi Ramzi avocat titulaire de l'identifiant unique n°P/A1026568 H en date du 11/4/2022 enregistré à la recette des finances de Benbla le 12/4/2022 sous n°22200349 reçu n°M012404, Mr Mimoune Ben Elhedi Badreddine demeurant à Rue Hay Eljadid, Masdour, Monastir, titulaire de C.I.N n°06767004, a vendu à Mme Saida Bent Salem Elajmi, titulaire de la C.I.N n°04097282 demeurant à la Rue Elkhansaa, Cité Erriadh Sousse la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme vente de prêt à porter au local commercial sis à l'Avenue de Habib Bourguiba, Masdour, Monastir.

Les oppositions seront reçues vingt jours à partir de la date de la publication au JORT à la dite adresse de l'acquéreur.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 14/4/2022.

2022S00625FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Kasserine le 11/5/2022 sous n°22202185, quittance n°M044846, Mme Leila Bent Mohamed Gharsali, titulaire de la CIN n°02792503, a vendu et cédé à Mr Adel Ben Ahmed Seghaier Arnouni, titulaire de la CIN n°08553278, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente fruit Sec et produit alimentaire (RC : A13158602018) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue des Martyrs El Béjaoui n°47 Cité Essalem 1 - Kasserine, Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 28 mai 2022.

2022S00632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 12/5/2022 rédigé par Maître Euchi Amir enregistré à la recette des finances rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 17/5/2022 quittance n°M54464 enregistrement n° 22201515, il appert que M Abdelhamid Kammoun a vendu à Mme Sana Chakroun la totalité du fonds de commerce consistant en une boutique pour vente des parfums et produits artisanales avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Tunis km 1.5 moulin ville Sfax. Les oppositions auront lieu chez Mme Sana Chakroun domiciliée à la boutique précitée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 20/5/2022.

2022X00665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/5/2022 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 20/5/2022 sous le n°22200870 Quittance n°M033859, Thouraya Kchaw (CIN n°05252916 ; M.F 1464762X) ayant son domicile à l'avenue Sidi Bou Ali Sakit Eddayer Sfax a vendu à Mokhles Rebai (CIN n°11073588) ayant son domicile à Kassas Bou Ali Sakit Eddayer Sfax, la

totalité du fonds de commerce consistant en un café de première classe nommé «Amigos», avec ses équipements et ses éléments corporels et incorporels sis à Kassas Bou Ali Sakit Eddayer Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains de la venderesse à son domicile élu à l'Avenue Sidi Bou Ali Sakit Eddayer Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis est publié au journal quotidien As-sabah paru le 25/5/2022.

2022X00669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Amira Abdelhamid

Avocat

Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000

Tél : 74.227.416

Fax : 74.210.275

MF : 275531 XAP/000

Par acte sous seing privé du 16/5/2022 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax Le 23/5/2022 sous n°22201582 Quittance n°M056009 la Société Pitch Patch a vendu à Madame Hejer Chelli tout le fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet Jardin d'enfant sis à la Route de Tunis km 1.5 Elbosten Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Abdelhamid Amira Avocat à la cassation Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 25/5/2022.

2022X00670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé de vente d'un fonds de commerce rédigé par Mr Rafaa Ben Mahfoudh, avocat, à la cour de cassation, sis à 59 rue Habib Ashour 3000 Sfax et signé par une signature légalisée le 23 mai 2022 et enregistré à la recette des finances Route Tunis - Sfax, le 23 mai 2022. Reçu d'enregistrement n° M056179, enregistrement n°22201588, Fayrouz Zerkani, sis à la Route de Tunis, km 1 route de Masarata a vendu à la société Maram Nour et Zainab, une société en cours de constitution en la personne de son représentant légal, Monsieur Ahmed Benhassen, son adresse est Route de l'Aéroport, km 2 Rue Chichama, Sfax, tout le fonds de commerce servant comme boutique de vente de parfums, cosmétiques et produits parapharmaceutiques en détail situé à l'avenue de 5 août, Immeuble Al-Ayadi, Sfax, inscrit registre du commerce, sous le numéro A0864962020, et actuellement titulaire de l'identifiant unique au registre national des entreprises, sous le numéro S1595724.

Les oppositions sont reçues l'étude de Maître Rafaa Ben Mahfoudh, l'avocat à la cour de cassation, sis au 59 rue Habib Ashour 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 26/8/2022.

2022X00679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 17/5/2022 sous le n° 22203902 quittance n°M56100 Madame Naima Bent Mohamed Ben Kdiri Rhimi a vendu à la société ben al Abidi pour la vente de matériel électronique en la personne de son représentant légal Karima Bent Bachir Khodmi tout le fonds de commerce exploité au local rue de la poste Sidi Bouzid 9100 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T à l'adresse de la vendeuse Cité de la poste Sidi Bouzid 9100.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 21/5/2022.

2022X00681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa, le 16/5/2022 sous le n°22202927, quittance n°M59185, madame Wrida Zaghdoudi, a vendu à monsieur Antar Salhi, le fonds de commerce du local situé à n°18 bis Rue Al Amal Sidi Bousaid, Tunis. Les oppositions seront reçues au cabinet maître Béchir Trabelssi, situé à 83 Avenue Mohamed 5, Belvédère center Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis a été publié dans le journal «Le Quotidien» le 21/5/2022.

2022401359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 11/5/2022 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 16/5/2022 suivant reçu n°22203397 et n° d'enregistrement M071812, Mr Najib Aouadhi a vendu à Mr Rochdi Ayari tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de vente de viande, sis au local n°05 rue Hédi Chaker El Kram Ouest Tunis. Cette vente a été publiée au journal - Echourouk 22/5/2022. Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur Mr Rochdi Ayari à son adresse sise au 4 rue Syphax Denden Manouba, et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de La République Tunisienne.

2022401360FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Hammamet sous le numéro 22302607 quittance n°M076904 la société CAP Hammamet a loué à la société M.M.FRANC un fonds de commerce gérance libre objet restaurant au rez-de-chaussée au centre d'animation touristique sis à l'avenue Hédi Nouira, route touristique - Hammamet Nord pour une période de neuf mois à partir de 23/3/2022 jusqu'au 22/12/2022. Cette annonce est publiée au journal Alchourouk le 26/5/2022.

2022T00577FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalement signé le 13/5/2022 et enregistré à la R.F Diar El Wafa Sfax le 16/5/2022 sous le n°22302311, quittance n°M049527 rédigé par Maître Ines Chaari, avocate à la cour de cassation, la société Ets Med Loukil et Cie" SA, représentée par son D.G, ayant pour siège social à Avenue de Carthage n°62, Tunis, ayant pour identifiant unique 0000528E, a loué à la société Belalia de Distribution, SARL, représentée par son gérant, ayant pour siège social à résidence Nozha route Menzel Chaker Km 0.5 Sfax ayant pour identifiant unique 1556860H, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de pièces autos et agricoles, situé à 129 rue de l'Algérie Sfax, et ce pour la durée de deux ans à partir de la signature de ce contrat. Sachant que ce fonds de commerce comporte des nantissements au profit de Stusid Bank, BTK, BH, BTE, BNA, BH et la BIAT.

Les objections se font entre les mains de la locataire.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Essabah" et le "Temps" le 25/5/2022.

2022X00664FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'acte sous seing privé signé le 4 janvier 2022 et enregistré à la recette des finances du Lac le 7 janvier 2022 sous le n°22300181, quittance n°M002402, Mr Souheil Ben Mahmoud dénommé Mokhtar Mzoui, a loué à Mr Nejah Sallemi, la totalité du fonds de commerce nommé «Baby Care» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au magasin n°31 le carré du Lac Tunis exploité dans la vente des vêtements pour femmes et enfants.

Les oppositions devront intervenir dans les vingt jours suivant cette publication au JORT auprès de Maître Nasreddine Mouelhi l'avocat à son cabinet sis au 01 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 26 Mai 2022.

2022401345FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Producteurs pour la Promotion des Produits de Ghardimaou «APROG»

Siège social : Quartier Commercial, Ain -sultan 8160 Ghardimaou, Jendouba

Adresse e-mail : aprog.contact@gmail.com

Objectifs :

- Travailler au développement et à la promotion de produits locaux distinctifs dans la région de Ghardimaou et maintenir sa durabilité

- Soutenir la confiance dans les produits locaux et renforcer leur compétitivité au niveau local et international

- Soutenir les efforts de l'Etat pour stimuler les investissements et lancer des projets dans les secteurs agricole et manufacturier local.

Présidente de l'association : Mersni Intisar

Secrétaire générale : Kahlaoui Meha

Trésorière : Chaabi Rihab.

2022R01202APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des agents de la cité universitaire Ras Tabia

Adresse : Cité universitaire Ras Tabia route Mefteh Saadallah cité Romana 1068 Tunis

Objectif :

- Honorer les retraités.

- Donner des aides financières à l'occasion.

- Organisation des Activités Culturelles.

- Donner des tickets restaurant.

Les membres :

Le président : Hemli Amjed

Le trésorier : Mekni Mehrez

Le secrétaire général : Najloui Kamel

Membre : Zeweda Nabil

Membre : Hedhli Ali.

2022R01348APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Nom de groupement : Groupement de développement agricole de Awled Saad Boudhhir à Tataouine.

Siège social : Cité Ghorghar / B.P. n°107 Tataouine 3200.

Membre du groupement :

Président Derza Mokhtar

Trésorier Ben Messaoud Hssen

Et quatre membres

Lieu d'intervention : toutes les terres attribuées à Awled Saad Boudhhir.

Dépôt reçu n°53 du 29/6/2020 accord du gouverneur de Tataouine.

Objectifs : Protection des ressources naturelles du lieu d'intervention.

Vulgarisation du bien emploi des techniques agricoles.

Soutien et assistance des ressortissants de tous besoins d'équipements et structures de base agricole.

2022R01356APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : cillium sportif Kasserine

Siège : Avenue Houcine Zarroug cité Ennour Kasserine

Objectifs : encourager à la pratique du sport.

Spécialité : sport king fou - box - kik boxing- karaté.

Comité :

Président : Tej eddine Missaoui

Vice président : Sofien Missaoui

Secrétaire général : Abed el Hamid Hemdi

Trésorier : Bader eddine Missaoui.

2022R01357APSF1

Création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Par la décision livrée par le délégué de Ain Drahem le 23/11/2021 sous le numéro d'ordre 1226 le groupement de développement agricole "Mobdiaat Atatfa" a été crée :

Siège social : Sra Rabeh Dar Fatma Ain Drahem

Secteur : Développement

- Présidente : Emna Arfaoui

- Missions principales.

1- La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- Approvisionnement d'équipement nécessaire

3- Participation au développement agricole

4- L'établissement de coopération et échange avec d'autre organismes agricole locaux et étrangers

5- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs des adhérents de GDA.

2022R01359APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Formateurs sans frontières en conduite et sécurité routière

Adresse : 14 Résidence el Ferdaws, Cité el Amal, Denden, Manouba

Objet : éducatif, développement.

Les objectifs :

1- Contribuer à la Mise en valeur du permis de conduire en Tunisie et le faire rayonner à l'international.

2- Proposition de nouvelles idées pour l'amélioration du niveau du permis de conduire tunisien et la sécurité routière en collaboration avec les différentes autorités.

3- Développer la formation d'obtention du permis de conduire et protéger les intérêts de ses acteurs dans le cadre du soutien des efforts de l'état pour la mise en valeur du permis de conduire

4- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des études et stratégies du schéma directeur et de la sécurité routière en Tunisie

5- Développer les relations de coopération avec les diverses associations et organisations similaires en Tunisie ainsi qu'à l'étranger.

Les fondateurs :

Président : Saber Jlassi

Premier Vice-Président : Hichem Abid

Deuxième Vice-Président : Arfa Al Wertani

Secrétaire Général : Faouazi Al Hamami

Assistant Secrétaire Général : Karim Sassi

Trésorier : Abd El Wahab Smidi.

2022R01415APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Ruspina des Vélos

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport du vélo

Siège : Zone 1 n°209 Monastir

Correspondance : N°2072 du 20/5/2022

Président : Adel Moujahed

Trésorier : Adel Zidane

Secrétaire Général : Mohamed Hichem Belhadj Youssef.

2022S00627APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Société internationale des amants de Nelson Mandela et des symboles de la Paix dans le monde

Siège social : Rue de Syrie n°14 - Hammam Sousse

Objet : Association de défense des droits de l'homme

Objectifs :

- Présenter les symboles de la paix dans le monde, en particulier Nelson Mandela, et souligner leur rôle au niveau mondial dans la réalisation de la paix.

- Contribuer à l'avancement des droits de l'homme dans les domaines social, économique et culturel.

- Combattre les maux sociaux et les dangers pour les jeunes, tels que le chômage, la toxicomanie et l'immigration clandestine.

- Contribuer à la diffusion des principes de paix et des droits de l'homme dans leur sens universel conformément à la constitution tunisienne et aux traités internationaux.

- Lier des relations de coopération avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires au niveau national et international.

La composition du comité directive :

- Fathi Gharbi : Président

- Ilhem Zanouni : trésorière

- Jamila Aloui : secrétaire générale.

2022S00633APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Nationale Tunisienne des Orthophonistes.

Adresse : cité le jardin immeuble T App 298 cité Ettahrir 2072 Tunis.

Objectifs :

- Promouvoir la recherche scientifique en orthophonie et le développement professionnel des orthophonistes.

- Contribuer à la sensibilisation, l'information, l'orientation des parents et de tous les tiers intervenants pour la prévention des troubles du langage et des difficultés d'apprentissage Participer à des campagnes de sensibilisation, de prévention et de dépistage sur le plan national et régional.

- Garantir l'égalité des chances entre tous les orthophonistes dans tous les travaux scientifiques et sociaux.

- Collaborer avec des associations, des sociétés et des organismes similaires.

- Faire le Plaidoyer et la mise en place de textes juridiques afin de protéger l'Orthophonie de tous les abus.

Membres :

- Présidente de l'association : Sawssen Lamloum Hadrich

- Secrétaire général : Mohamed Amine Jouini

- Trésorier : Mehdi Karray.

2022401309APSF1

Constitution d'une association

«Association des amoureux de la quassimia».

Siège : 40 rue Allala Fessi, Mont fleuri, Tunis.

Objectifs :

- La contribution à la présentation et la préservation du patrimoine soufiet surtout le chant soufi

- La participation aux évènements relatifs au chant soufi

- Etablir des relations avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires.

Président de l'association : Mohamed Ben Abdelbaki Daboussi

Secrétaire général : Nidhal Ben Mongi Ibn Echikh

Trésorier : Oussama Ben Tawfik Kristou.

2022401326APSF1

Constitution d'un syndic

Selon PV de l'assemblée générale constitutive du syndicat des propriétaires de la résidence Villa Agathe Jardin d'El Menzah 2 El Mnihla en date du 18/4/2022 enregistré à la recette des finances sous le numéro 22701600 et sujet d'une demande n°1610 validée par la municipalité de El Mnihla en date du 13 mai 2022, il a été décidé de nommer :

- Mr Ali Ben Brahim : Président

- Mr Hatem Mechmech : Vice-président

- Mr Bilel Chaabane : Trésorier

- Messieurs Nourredine Zenkri et Mehdi Bouhamed : Membres.

2022401344APSF1

Constitution d'une filiale d'association étrangère en Tunisie

Suivant procès-verbal de constat établi par Maître Mourad Greche - huissier de justice à Tunis sous le n° 19.189 en date du 6.10.2021 et suite à l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception sous le n°RR359371795TN au secrétaire général du Gouvernement, une filiale d'une association étrangère ayant les caractéristiques suivantes, a régularisé sa situation juridique au sens du décret-loi n°88-2011 :

Dénomination : FONDATION HANNS SEIDEL - TUNISIE

Siège principal en Tunisie : 12 Bis Rue Emir Abdelkader - 2068 la Marsa - Tunis.

Représentants légaux en Tunisie : Mesdames Uta Staschewski et Charlotte Hohmann.

Objectifs :

- La bonne gouvernance,

- Appui à la réforme du secteur de la justice,

- Développement économique,

- La décentralisation,

- Développement local,

- Appui à la société civile,

- Appui à l'environnement.

2022401373APSF1

Constitution d'une association

L'association «Plateforme de L'hydrogène vert», dont le siège social est situé au 99-101 avenue de la liberté, Résidence vénus rose, 2ème étage. A 2.3, le Belvédère, Tunis. «Plateforme de L'hydrogène vert», est une association culturelle qui a pour objectifs :

- Contribuer à faire connaître l'hydrogène vert dans la société, notamment auprès des acteurs économiques en Tunisie et hors Tunisie.

- Mettre en avant le rôle de l'hydrogène vert dans l'économie.

- Travailler à éduquer et sensibiliser la nouvelle génération pour préserver l'environnement.

Le bureau de l'association est organisé comme suit :

- Président : Imed Derouiche

- Vice-président : Yassine Mestiri

- Trésorier : Mohamed Naceur Ben Gara Ahmed

- Secrétaire général : Abdelaziz Jaziri.

2022401376APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association du patrimoine et de la louange soufie

But : Contribuer à la préservation du patrimoine soufi et à la consolidation des traditions religieuses islamiques - Contribuer à la définition du stock culturel et artistique religieux tunisien et œuvrer à sa diffusion entre les générations - Œuvrer à l'adhésion aux coutumes et traditions religieuses tunisiennes authentiques adoptées dans l'art soufi - Connecter des relations avec des associations et des organisations similaires dans les buts.

Siège : 41 Rue Salem Bouhajeb, La Marsa, Tunisie

Les membres :

1- Mohamed Belahssen El Behi : Président.

2022401382APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du syndicat des propriétaires de la résidence NOUR tenue le 6 mars 2022 et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 24 mars 2022 quittance mo 34866 numéro 2206645, a été élu le syndicat des propriétaires de la résidence ENNOUR Hammam Sousse comme suit :

- Mr Aloui Abderrazek : Président

- Mr Slama Abdelfattah : Vice président

- Mme Drira Ilhem : Trésorière.

2022S00636APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Ben Omrane Lawyers Group

Tél : 71.948.002

MF : 000/M/A/1521742/P

Poursuivant : La Banque Nationale Agricole, S.A MF 0000123L, dont le siège sis à Rue Hédi Nouira, Tunis.

Partie saisie : 1/ Sté PIMENTS CHAKROUN CHAMS, SARL, MF :

1196707/V, dont le siège est à Immeuble Borj, escalier B, 4ème étage, Nasiria, Sfax, est à Rgueb, Route Mazzouna, km 8, gouvernorat de Sidi Bouzid, en tant que débitrice. 2/ Fakher Ben Mohamed Chakroun, demeurant à Sfax, Avenue de l'Environnement n°2) bis, Gremda, en tant que caution solidaire et propriétaire du terrain objet du titre foncier n°3668 Sfax. 3/ Mr Mohamed Ben Salem Ben Amor, demeurant à Sfax, 63 Rue Taher Sfar, en tant que caution solidaire et propriétaire du terrain objet du titre foncier n°123505 Sfax.

Avocat poursuivant : Ben Omrane Lawyers Group, en la qualité de son représentant Me Mohamed Fadhel Ben Omrane, Avocat près de la Cour de Cassation, -Immeuble Tamayouz - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Désignation du bien à vendre : 1- Terrain objet du titre foncier n°3668 Sfax dénommé «hana XVII» de superficie de 958 m c, sis à la route de Gremda, km 4 Sfax, dans une zone d'habitation. Il abrite une villa de haut standing, clôturée des 4 cotés, d'une superficie de 295 mc. Elle est composée d'un hall, salon et un bloc sanitaire et une cuisine, une suite des parents équipée d'une SB et une chambre et une suite des parents équipée d'une SB. L'architecture est moderne, les matériaux et les accessoires, la boiserie et le sanitaire sont de très haute qualité.

Le terrain abrite aussi un studio de 54 mc contenant une kitchenette et un WC.

La villa est occupée par la femme de M. Chkroun en application d'une décision de justice.

2- Terrain objet du Titre foncier n° 123505 Sfax dénommé «ben amor 6» d'une superficie de 507 mc, sis à Bab Bhar, Sfax, au Rez-de-chaussée d'un immeuble au croisement des rues Taher Sfar et Patrice Lumumba. Il est composé de : a/ un local d'une superficie de 253,5 exploité par le propriétaire dans la vente et la réparation des moteurs électriques. b/ un atelier de 233,5 mc avec bureau et WC et un magasin de 20 mc.

Mise à prix : 1/ Titre foncier n° 3668 Sfax : huit cent quatre-vingt-cinq milles dinars (885.000,000). 2/ Titre foncier n°123505 Sfax : sept cent soixante milles dinars (760.000,000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judicaire.

Date et lieu de la vente aux enchères : Mercredi 22 Juin 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9H du matin, affaire n°1513.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal. Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du gouverneur de Sfax.

2022R01351VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 29/6/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Nabeul à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : BH Banque (La Banque de L'habitat) (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M 000.

Contre :

Abdelhalim Boudrigua, Guide Agence de voyage, Titulaire de la CIN 06756653 demeurant à rue el Madrassa n°64 Menzel Ennour gouvernorat Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

La Totalité des parts indivises soit 1000 parts de la totalité 47380 parts de l'immeuble nommé "Aida" du titre foncier n°528744 Nabeul du parcelle 798 du lotissement du titre foncier 509989 Tunisie, d'une superficie totale de quatre hectares, soixante-treize arpents et quatre-vingts centiare consistant en un terrain agricole situé à Hammamet Gouvernorat de Nabeul.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 21.376.800 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00631VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Bureau du Maître Salma Rebai Masmoudi

Avocate à la cour de cassation Sfax

Immeuble Elmanar Escalier A 2ème étage bureau A 12 Sfax

Matricule fiscal : 000PA828639/J

- L'adjudication aura lieu lundi 20/6/2022 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax

- Partie poursuivante : Société Méditerranéenne de production agricole «Somepa» identifiant unique A0579934 (registre de commerce auparavant n°B15642002) sise à la route Mahdia km29 Elamra Sfax.

- Avocate poursuivante : Maître Masmoudi Rebai Salma domiciliée à immeuble Elmanar escalier A 2ème étage Bureau A 12 Sfax matricule fiscal : 000PAS28639/J

- Partie saisie :

1- Société Yengui frère d'élevage avicole SYFEA registre de commerce n°B08216762013 sise à route Mahdia km 13 sakiet Edeir Sfax

2- Khaled Yengui gérant de la société Yengui frère d'élevage avicole CIN n°01346454 demeurant à l'Avenue Cherif Eddrissi Sakiet Ezzit Sfax ou au siège de la société sise à route Mahdia km 13 sakiet Edeir Sfax.

Immeuble mis en adjudication : la moitié d'un terrain copropriété situé à route Mahdia km 13 ceinture entre route Mahdia vers route Tunis Sfax sa surface totale 5471 m² approximative il mesure à partir de son coin nord est vers le sud 30.30 m et vers l'est 4.64 m, vers le sud 99.39 m, vers l'ouest 37.72m, vers le nord 121.15m et puis vers l'est jusqu'à l'arrivée au coin nord - est 45.08m ; le terrain contient un bâtiment d'élevage de volailles équipé avec un local d'administration et un local pour gardien et le reste du terrain est implanté par des oliviers et quelques arbres, limité du coté nord par Mohamed Yengui du coté sud par une piste du coté est par une entrée commune avec une largeur de 4 mètres et à l'ouest katata.

Le terrain est personnalisé par l'expert judiciaire monsieur Rachid Charfi selon son rapport du 26/2/2022 exécuté sur ordonnance sur requête n°22/1239 du tribunal de première instance de Sfax du 14/2/2022

- Mise à prix après réduction de 40% du prix : cinquante huit mille deux cents dinars 58.200.000D majorée des frais légaux

- La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant l'horaire administratif, pour plus d'Informations contacter l'avocate poursuivante ou le tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

- Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication. La participation aux enchères ne se fait que par voie d'un avocat.

2022X00668VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : - Mourad Jallali, propriétaire d'Hôtel Kasr Edhiyafa, gérant de société, I.U. 0421785M, demeurant près du lycée secondaire Sidi Bouzid et à Hôtel Kasr Edhiyafa complexe Mouldi centre avenue 7 novembre Sidi Bouzid.

- Nada Bent Mohamed Hermes, Professeur d'enseignement secondaire, demeurant près du lycée secondaire Sidi Bouzid.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

L'ensemble de l'immeuble dénommée «Al Kawthar», objet du titre foncier n°60891 Sidi Bouzid, qui consiste en la parcelle n°391 du plan de morcellement de l'immeuble objet du titre foncier n°10801 Sidi Bouzid, d'une superficie de cinquante ares (5000 m²), situé au centre de la ville de Sidi Bouzid jouxtant la route reliant Sidi Bouzid et Bir El Hfay (selon le titre foncier Nord-Ouest de Sidi Bouzid et sur la route secondaire n°125). Elle est limitée du nord et de l'ouest par des rues, du côté est par Avenue Habib Bourguiba (qui est la route principale reliant Sidi Bouzid et Bir El Hfay) et du sud par la direction régionale de Tunisie Télécom. Sur laquelle est implanté un complexe commercial touristique nommé "Mouldi Center", composé d'un hôtel 3 étoiles dénommé "Kasr Edhiyafa", de commerces et d'un palais d'expositions dénommé "Palais des Expositions de Sidi Bouzid", et les troisième et quatrième étages sont inachevés, d'un sous-sol, le tout est détaillé comme suit :

- Un sous-sol construit sur une superficie de 518 m², tous ses murs et colonnes sont en béton armé, il comporte les stations de pompage et les machines de chauffage Central, et un local pour entreposer du matériel pour les équipements généraux.

- Un rez-de-chaussée (RDC) édifié sur une superficie de 2763 m² comportant : Deux magasins commerciaux de prêt-à-porter, un espace dédié à Amen Bank, une buvette, une partie de l'hôtel d'une superficie de 597 m² dédiée à l'accueil, la cuisine, le groupe sanitaire et un bureau, le palais d'expositions sur une superficie de 510m² couverts (Charpente Métallique), le reste, soit 681 m², est vide clôturé de trois côtés avec une clôture de 222,66 m de longueur par un mur d'environ trois mètres de haut, construit en briques soutenu par des colonnes en béton armé et avec des portes en fer.

- Le premier étage : d'une superficie de 1486 m² sur sa plupart se situent des chambres de l'hôtel sur une superficie de 502 m². Toutes les chambres sont dotées d'équipements haut de gamme à des degrés divers, ainsi que les chambres sont de trois genres : luxueuses, distinctives et belles chambres.

- Le deuxième étage : une superficie de 1486 m², sur lequel se situent des chambres de l'hôtel avec les mêmes spécifications que les chambres du premier étage.

- Le troisième étage : bâti sur une superficie de 345 m².

- Quatrième étage : une superficie de 288 m².

Les troisième et quatrième étages ne sont pas entièrement finis et il n'y a que les plafonds et les murs en brique de l'intérieur et de l'extérieur et peints de l'extérieur.

5- Mise à prix : Douze million sept cent mille dinars (12.700.000,000D), frais en sus.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid le jeudi trente juin deux mille vingt deux (30/6/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00671VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Société de Pâtisserie Moderne, SARL, UI ; 1203330A, sis à la Z.I. El Mghira2 lot n° 2082, A30 Fouchana Ben Arous. - Abdellatif Ben Abdallah Omri (CIN 06003188), demeurant à la zone municipale Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid, - Néjia Bent Salah Omri, demeurant à la zone municipale Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16- 3000 Sfax,

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé « Salha 74» objet du titre foncier n°5266 Sidi Bouzid qui consiste en une parcelle de terre agricole de 4 hectares, 53 ares et 10 Centiares, située dans le Groupe Ouled Youssef, Ouled Oyouni, délégation de Rgueb, gouvernorat de Sidi Bouzid, à coté d'un quartier résidentiel situé au banlieue de Regueb, route Gouedria. Il s'agit d'une terre plate, profonde et fertile, propice à l'agriculture et à l'habitation, avec 14 oliviers productifs (4 petits et 10 moyens) situés dans la partie est, et dont le taux moyen de production annuel est de 88 Galba. Elle est exploitée également pour la culture de quelques légumes (courge rouge) sur une superficie d'un demi hectare.

5- Mise à prix : Quatre cent soixante mille cent dinars (460.100,0000), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid le jeudi trente juin deux mille vingt deux (30/6/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00672VEPA1

Ventes aux enchères publiques

Etudes de Maître Tahri Abdelmoumen

55 rue Oum Khalthoum, Tunis

Tel : 71 335 949

M.F : 514013L

Partie saisissante : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A., inscrite au registre national des entreprises sous le n°031041F, sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie saisie : Moubarek Yaser, C.I.N. n°05128201 demeurant à la rue 01 juin 1955 cité Tahar Sfar Hammam Chatt Ben Arous, en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Tahri Abdelmoumen, avocat à la cour de cassation, demeurant au 55 rue Oum Khalthoum, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit dune villa, appartenant au débiteur, objet du titre foncier n°57909 Ben Arous dénommé «essada», sis à la rue 01 juin 1955 puis rue de la République cité Tahar Sfar Hammam Chatt Ben Arous. Il s'agit d'un lot de terrain de superficie 544 m² sur lequel a été édifié une villa à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, elle est composée d'un salon, et de 2 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une cuisine; une terrasse derrière cet étage on trouve une piscine et un studio composé d'un salon, et de 2 chambres, d'une cuisine.

Et d'un étage de villa dont son entrée et par le garage où on trouve les escaliers composé d'un salon au sol marbre et fenêtre en aluminium avec plafond en plâtre et un couloir ouvrant à une suite parentale avec salle de bain équipée d'un jacouzi, et de 2 chambres à coucher avec salle d'eau, d'une cuisine ouvrant sur une véranda.

Au toit un studio d'une chambre et un salon de superficie approximative de 50 m équipé d'un abri de voiture.

La maison est construite en brique, la menuiserie en bois et en aluminium, le sol en parterre et en marbre, bien entretenu, équipée de l'électricité, l'eau potable, onas, Surface couverte des 2 niveaux est de 348 m² et la surface des accessoires est de 30 m² tels que prescrits au rapport d'expertise de l'expert Ben Khlifa Bechir.

Les références d'enregistrement du propriétaire à l'administration foncières sont dépôt Ben Arous folio N°13/4 le numéro 1/1673 date du 14/6/2013.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de six cents quatre vingt dix mille quatre vingt neuf dinars 276 millimes en plus des frais de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : Le jeudi 30/6/2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2022401343VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître L'Titi Mohamed Habib

Avocat Rue 13 Août Kasserine 1200

Tél. : 77.479.598

Mat. Fiscal : 796382/A

Partie poursuivante : Société JOMAA TRABELSI et ses fils, Société à Responsabilité Limitée par son représentant légal, matricule unique numéro M0625305 demeurant à 35 Rue Abderrahman Memi Bourj Eloizir Ariana.

Partie saisie : Hleli Yousef Ben Ali Ben Abdelmalek en tant que caution solidaire au profit de Hleli Oirda, ouvrier, résident à 9 rue Kasar Hlel Elmourouje 5 Ben Arous, ou le cas échéant, cité Assourour Est Sbeitla non inscrit au registre de commerce.

Avocat poursuivant : Maître L'Tifi Mohamed Habib, rue 13 Août, Kasserine.

L'immeuble soumis à l'adjudication : 55486 des parts indivises soient 55486 m² revenant à titre de propriété à la partie saisie Hleli Yousef de l'immeuble agricole nommé "IMEN" objet du titre foncier n° 29610 Kasserine qui contient la parcelle

n°104 et la totalité des parts indivises compte 65486 parts soient 65486 m² qui consistent en une terre agricole sise à Oissaiya Sbeitla gouvernorat de kasserine. Elle contient, selon le rapport d'expertise préparé par les deux experts Marzougi Hsouna et Hizi Lamjed, mille (1000) oliviers ayant l'age de 10 ans et 56 plantes multiples : amandiers, abricotiers et figuiers ayant l'age de 10 ans.

Mise à prix : Deux cent vingt quatre mille quatre cent soixante dinars (224460d.000). En plus les dépenses déterminées par le tribunal le jour de l'audience.

Lieu et date de l'adjudication : Le lundi 27/6/2022 à partir du 9h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine. Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent, en outre obtenir les autorisations requises. Pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou l'étude de l'avocat poursuivant.

2022401346VEPA1

Avis aux créanciers

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent mille Dinars (500 000 Dt)

- Dernier délai de la réception des offres le 20/6/2022 (inclus)

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 200 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Médina B 19

Tél : 73 203 045 / 198 442 402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2022S00634VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société D'EMBALLAGE DE JUS

SA au capital de 318 000,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra Route Nationale n°1 K14 Ezzahra Ben Arous

R.C : B130192000

En vertu du jugement n°162 rendu par le Tribunal de Première Instance Ben Arous il a été déclaré la faillite de la société D'EMBALLAGE DE JUS avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé Madame Maryem Kanzari entant que Juge commissaire et Monsieur Ezzeddine Anis entant que syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi et de faire enregistrer et insérer ce jugement au registre de commerce de la société faillée.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite, soit directement contre décharge à son bureau sis au 31 Rue la Liberté Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 bab Souika Tunis.

2022401353VEPA2

Mise en faillite

Société MEDI TRAVAUX

ميدي ترافو

894810 M A B 000

Suivant décision du tribunal de première instance de Ben Arous statuant en chambre de conseil le 5-5-2022 relative à l'affaire n°313/22 concernant la société MEDI TRAVAUX son adresse 74 avenue de France Ben Arous enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° : 894810MAB000.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société MEDI TRAVAUX et ce à partir du 4-11-2021.

- La nomination du juge Madame Aida Mansouri en tant que juge commissaire.

- La nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appart A 3-1 imm Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina Tunis.

Pour plus d'information contactez le 70726395.

2022401361VEPA2

Mise en faillite

Abdel Majid Hammami

عبدالمجيد الهمامي

178701997A

Suivant décision du tribunal de première instance de Siliana statuant en chambre de conseil le 18 mai 2022 relative à l'affaire de Abdel Majid Hammami enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°178701997A.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement d'Abdelmajid Hammami et ce à partir du 25-01-2005.

- La nomination du juge Monsieur Anis Khalifa en tant que juge commissaire.

- La nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appart A 3-1 imm Fill2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina Tunis.

Pour plus d'information contactez le 70726395.

2022401363VEPA2

Mise en faillite

Société SMART BOX

1507700T

Suivant décision du tribunal de première instance de TUNIS statuant en chambre de conseil le 15 Mars 2022 relative à l'affaire concernant la société SMART BOX enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1507700T.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société SMART BOX et ce à partir du 11-01-2022.

- La nomination du juge Madame Nesrine Ben Hfayedh en tant que juge commissaire.

- La nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appart A 3-1 imm Fill2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina Tunis une avance sur les travaux de mise en faillite de 500 dt devra être versée au syndic de faillite par les créanciers pour entamer les publications légales.

Pour plus d'information contactez le 70726395.

2022401364VEPA2

Clôture des travaux de mise en faillite

Société SNC

نوارة للتجارة خ ا

1435890S

Suivant décision du tribunal de première instance de Ben Arous statuant en chambre de conseil le 25 avril 2022 relative à l'affaire n°21/123 concernant la société SNC (نوارة للتجارة خ ا) enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° : 1435890S.

Il a été décidé ce qui suit :

La clôture des travaux de mise en faillite de la société SNC (نوارة للتجارة خ ا) et l'autorisation au syndic de faillite d'enregistrer cette décision au registre national des entreprises et entamer la procédure des publications légales.

Pour plus d'information contactez le 70726395.

2022401365VEPA2

Vente d'un fonds de commerce

SOCIETE ARTICLES AGRICOLES

Identifiant registre national : 1228257R/A/M/000

Le syndic de faillite de la société en faillite "SOCIETE ARTICLES AGRICOLES" met en vente :

- Un fonds de commerce avec divers équipements sis au local avenue Modellala Houria 9070 Mjez El Bab Béja.

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Béja dans l'affaire n°352.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition du cahier des charges doivent soumettre leurs offres au plus tard le 31 mai 2021. Le retrait du cahier des charges se fait au bureau du syndic de faillite Mr Naim Kaabi, situé dans l'appartement 3-1, Immeuble Fell 2. Résidence Les Fatimides à l'Aouina 2045, Tunis (Téléphone : 70 726 395).

2022401366VEPA2

Vente de biens immobiliers de la société en faillite "SOGEGAT"

MF : 4989Z

RC : B114791996 conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°560 :

1. La villa construite sur la parcelle de terrain appelée "ESSALAMA" TF n°61508 Sfax, d'une superficie de 521 m² se situant à la rue d'Ibn Zeidoun, la rue parallèle à la route nationale numéro 01 dite route de Gabès et à côté de la ligne ferroviaire.

2. La villa appelée "Maison d'Anseamo Pianro" TF 91982 Tunisie, la superficie de 320 m², parcelle 1-2 et 1-3 du TF 43787. La propriété est située dans la zone Mont-Fleury, rue de Mustafa al-Gammoudi n°24. La propriété peut être atteinte par la rue Taha Hussein et la rue Mohammed Mashou ou rue Ali Bouchoucha.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition de chaque propriété doivent soumettre leurs offres au plus tard le 27 juin 2022. Le retrait des cahiers des charges relatifs à chaque propriété et aux équipements se fait au Bureau du séquestre, situé dans l'appartement A3-1, Immeuble Fill 2 avenue Khaled Ibn Walid 2045 l Aouina, Tunis (Téléphone : 20 303 839) contre le paiement de (cinquante) 50 dinars non remboursables.

2022401367VEPA2

Clôture de liquidation

Société Mille Métiers Suarl en liquidation

Identifiant Unique : 1671865J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/02/2022 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis, le 21/02/2022 sous le n°22801025, quittance n°Mo13240, un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 18/4/2022, sous le n°202228458, par lequel il a été procédé à la radiation du registre de commerce de la société, l'associé de la société Mille Métiers Suarl en liquidation décide à l'unanimité :

1- Approuvé le compte définitif et la clôture de la liquidation.

2- Mis fin aux fonctions du liquidateur de ses fonctions et de lui donner quitus pour sa gestion.

3- Prononcer la dissolution définitive de l'entité morale de la société.

2022401369VEPA2

Dissolution

Société Grand Services

Sarl au capital 10.000,000 dinars

Siège social : 04, rue du Coton, Borj Louzir

Identifiant Unique : 1382178G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/11/2018 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 28/11/2018, sous n°18503561, quittance n°68772 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 8/4/2022 sous n°202225569, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 28/11/2018, et la nomination de M. Fares Kebir liquidateur ayant élu domicile au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère 3ème étage.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2022401370VEPA2

Avis

Société Mobil shop (SARL)

Siège social : N°5 Rue El Jazira Tunis

RC : B0164122007

Suivant Jugement de référé émanant de tribunal de première instance de

Tunis en date du 10/01/2021 n°38156/2021 Maître Nassib Ben Messaoud demeurant au 38 bis Rue Bab Bnat Tunis a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire ; afin de gérer les travaux de l'assemblée générale et la convoquer jusqu'à décision contraire Mme Ahlem Nomen est nommée comme juge commissaire pour contrôler la mission de l'administrateur judiciaire.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Essaheh" et le Temps" le 23/5/2022.

2022401375VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SUD BITUME

S.A au capital de 726.000 Dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra

Identifiant unique : 0447368K

Identifiant CNSS : 142803-19

Les actionnaires de la société "SUD BITUME" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23/6/2022 à 10H à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2022T00574SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCELTA S.A En liquidation

Identifiant unique : 0006076Y

Les actionnaires de la société d'Elevage de Tabarka SOCELTA (En liquidation) sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi 27 juin 2022 à 9h au siège social de la Banque Nationale Agricole sis à l'avenue Mohamed V, 1002 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021 et affectation des résultats.

- Quitus au liquidateur.

2022T00575SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022

UNION MEDITERRANENNE D'INVESTISSEMENT GLOBAL INVEST SICAR

S.A. au capital de 726.000 dinars

Siège social : 139, av. de la Liberté, 1002 - Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 0707134Q

Les actionnaires de l'Union Méditerranéenne d'Investissement «GLOBAL INVEST SICAR» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 28 juin 2022 à 11h au 139, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour formalités.

2022T00578SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT)

S.A au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard Abdelwaheb Jilani 1080 - Tunis

M.F : 0012120X

Messieurs, mesdames les Actionnaires de la Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 20 juin 2022 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la nomination des Administrateurs.

2. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2022R01345SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAR PRO

S.A au capital de : 500.000 DT

Siège social : 14, Rue 8611 Z.I La Charguia I - 1080 Tunis Cedex

Les actionnaires de la société CAR PRO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 8 juin 2022 à 11h30, au siège de la société AD sis à la route Jebel Jloud 1009 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

3. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Approbation de l'affectation d'un montant dans le compte de réserves spéciales d'investissement.

7. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

8. Approbation de l'acquisition du siège de la société et le showroom sis à la zone Industrielle du Kram.

9. Approbation de la mise en place d'un crédit bancaire et d'octroyer une hypothèque en 1er rang sur le Titre Foncier à acquérir.

10. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021.

11. Pouvoir pour formalités.

2022R01346SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE AFRICAINE DES PEINTURES

S.A au capital de 30 572 640,000 D

Z.I rue de la physique, 2013 Ben Arous

I.U : 0002495 X

N° CNSS : 00064525-20

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures «CAP», sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28/6/2022 à 11 Heures, et ce, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes de la société.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022R01347SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE GESTION ET FINANCE «C.G.F.»

S.A. au capital de 3 000 000 dinars

Siège social : 17, rue de l'Ile de Malte - Immeuble LIRA les Jardins Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0539726 X

Matriculé CNSS : 142048-40

Vous êtes cordialement invité(e), à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 juin 2022 à 10h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport de gestion relatif aux exercices des années 2020 et 2021

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices de 2020 et de 2021.

4. Approbations des états financiers des exercices de 2020 et de 2021

5. Quitus aux Administrateurs au titre de leur gestion relative aux exercices de 2020 et de 2021

6. Affectation des résultats

7. Pouvoirs pour les formalités.

2022R01353SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation

Société anonyme

Au capital social 7.475.000 Dinars

Siège social : Route de la Marsa - Km 12

Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

IU : 306937 P

Les actionnaires de la Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation, sont convoqués en A.G.O le 21 juin 2022 à 10 h du matin au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier du liquidateur

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2021

3. approbation du rapport moral du liquidateur, des Etats financiers et des conventions réglementées

4. Quitus au liquidateur pour l'exercice 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021.

6. Pouvoirs aux formalités.

2022R01360SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la

Société «L'Evolution Economique» en liquidation

M.F : 4575E/P/M/000

R.N.E : B 119951997

Messieurs les actionnaires de la Société «L'Evolution Economique» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 20 juin 2022 à 11 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur arrêté au 31/12/2021 ;

2. Quitus au liquidateur;

3. Questions diverses;

4. Pouvoirs aux formalités d'enregistrement et publicités.

2022R01361SANB3

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Registre de commerce N°: B2410892009

Matricule fiscal N° : 1086189HAM000

les actionnaires de la société Office Nationale de l'Huile Export sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022 à 10H au siège social de la société sis à 10 Av. Mohamed V 1001 Tunis et dont l'ordre de jour est le suivant :

1/ Amendement de l'article 28 du statut de la société

2/ Mise à jour du statut de la société

3/ Formalités juridiques.

2022R01371SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022

Société POLY-SIEGES

Société anonyme

Au capital de 1 111 500 dinars

Siège social : Route de Tunis - Km 11 Sousse

Identifiant unique : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

Les actionnaires de la société Poly-Sièges sont convoqués à l'assemblée

générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 juin 2022 à 11h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Questions diverses.

2022S00628SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH

Hôtel Royal Kenz

Société anonyme

Au capital de 5799270 dinars

Siège social : Route Touristique Jinen El Kantaoui Hammam Sousse

Identifiant unique : 0047344A

MF : 0047344 AAM 000

Les actionnaires de la société hôtelière SUN BEACH - Hôtel ROYAL KENZ sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 24 Juin 2022 à 11h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Questions diverses.

2022S00629SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABATTOIR UNIFIE DE SFAX

"A.U.S."

Société anonyme

Au capital de 2.209.300 dinars

Siège social : Rue Habib Thameur, Imm Océan Bleu 2ème étage n°21 Sfax

Identifiant unique : 915562S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme ABATTOIR UNIFIE DE SFAX cité ci-dessus sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la Municipalité de Sfax le jeudi 30 juin 2022 à 16 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux opérations se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation officielle à tous les actionnaires.

2022X00663SANB3

Convocation

Laboratoires GALPHARMA

Société anonyme

Au capital de 23 694 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10,5 - 3054, Sfax

Matricule Fiscal : 420887 N/A/M/000

Identifiant Unique : 0420887N

Le Conseil d'Administration des «Laboratoires GALPHARMA» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 16 juillet 2022 à 11 h au siège de la société «Laboratoires GALPHARMA» sis à la Route de Mahdia km 10,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la date de tenue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2021,

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA» de l'exercice 2021;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA» de l'exercice 2021;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021;

7. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2021;

8. Quitus aux membres du Conseil administration;

9. Fixation du montant des jetons de présence; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les, actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2022X00666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La SNIT SUD porte à la connaissance de tous les actionnaires de la tenue de son assemblée générale ordinaire le vendredi 24 juin 2022 à 13H au siège de la SNIT NORD sis à Place dé l'UMA - Bizerte - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la Gestion de l'exercice 2021 et approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

6) Nominations de membres du conseil.

7) Reconduction de mandat d'un membre du conseil.

2022X00667SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle des Médicaments "SIMED"

S.A. au capital de 11 250 000 DT

Route de Tunis, Z.I. Sidi Salah ; 3021 - Sfax

Identifiant Unique : N°0018068 M

Affiliation CNSS : N°74938 - 54

Les actionnaires de la Société «SIMED» sont convoqués à assister à l'assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le jeudi 30 juin 2022 à 10 h 30 au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Sidi Salah route de Tunis Km 16 Sfax pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3- Approbation des états financiers au 31 décembre 2021 ;

4- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'administration et à la Direction Générale;

6- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2021 et des rapports concernant;

7- Fixation des jetons de présence pour l'année 2022 ;

8- Nomination des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2022-2023 et 2024 ;

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023 et 2024 ;

10- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires à la prononciation des décisions par les actionnaires seront mis à leur disposition au siège social de la société.

2022X00673SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Industrielle des Médicaments «SIMED»

S.A. au capital de 11 250 000 DT

Route de Tunis, Z.I. Sidi Salah - 3021 Sfax

Identifiant Unique : N°018068M

Affiliation CNSS : N°74938 - 54

Les actionnaires de la Société Industrielle des médicaments «SIMED» sont convoqués à assister à l'assemblée Générale extraordinaire de la société qui se tiendra le jeudi 30 juin 2022 à 12h 30 au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Sidi Salah route de Tunis Km 16 Sfax pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital par incorporation des réserves;

2- Modification de l'article 7 des statuts;

3 - Questions diverses.

Tous les documents nécessaires à la prononciation des décisions par les actionnaires seront mis à leur disposition au siège social de la société.

2022X00674SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PHILADELPHIA Pharma

S.A. au capital de 4 900 000 DT

Route de Tunis, Z.I. Sidi Salah ; 3021- Sfax

Identifiant Unique : N°1133461 W/A/M/000

Affiliation CNSS : N°290863 - 57

Les actionnaires de la Société «PHILADELPHIA Pharrna» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mardi 28 juin 2022 à 10 h au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Sidi Salah route de Tunis Km 16 Sfax pour délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2021;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3- Approbation des états financiers au 31 décembre 2021 ;

4- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

5- Quitus à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'administration;

6- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022;

7- Nomination des membres du conseil d'Administration pour les exercices 2022-2023 et 2024 ;

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023 et 2024 ;

9- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires à la prononciation des décisions par les actionnaires seront mis à leur disposition au siège social de la société.

2022X00675SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société PHILADELPHIA Pharma

S.A. au capital de 4 900 000 DT

Route de Tunis, Z.I. Sidi Salah ; 3021 - Sfax

Identifiant Unique : N°1133461 W

Affiliation CNSS : N°290863 - 57

Les actionnaires de la Société «PHILADELPHIA Pharma» sont

convoqués à assister à l'assemblée Générale extraordinaire de la société qui se tiendra le mardi 28 juin 2022 à 12h au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Sidi Salah route de Tunis Km 16 Sfax pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social par incorporation des réserves;

2- Modification de l'article 7 des statuts;

3- Questions diverses.

2022X00676SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «T. COS»

S.A. au capital de 750 000 DT

Route de Tunis Km 25, Z.I. El Ghraba - Sfax

Identifiant Unique : N°0579944C

Affiliation CNSS : N°306059 - 24

Les actionnaires de la Société «T. COS» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 29 juin 2022 à 10 h au siège social de la société sise à la Zone Industrielle El Ghraba, route de Tunis Km 25 Sfax, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

4- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'administration et à la Direction Générale;

6- Fixation des jetons de présence de l'année 2022 ;

7- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires à la prononciation des décisions par les actionnaires seront mis à leur disposition au siège social de la société.

2022X00677SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire 30/6/2022

SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY

SA au capital de 4 825 000 Dinars

MF : 0818400F/A/M/000

Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant Unique N°0818400F

Siège social : Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

Les Actionnaires de la société anonyme dite SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY SMU sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 30/6/2022 à 16h au siège de la Société sis aux Berges du Lac II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration portant sur le projet de modification et de mise à jour des statuts de la Société concernant le changement de la dénomination sociale de la société de South Mediterranean University "SMU" à Mediterranean School of Business "MSS",

2. Lecture du rapport du conseil d'administration portant sur le projet de modification et de mise à jour des statuts de la Société concernant la modification du mode de direction de la société en dissociant la fonction de Président de conseil et celle de Directeur Général.

3. Approbation des modifications des articles 3 ; 14 ; 18 ; 19 ; 20 ; 22 et 37 des statuts.

4. Adoption des nouveaux statuts.

5. Pouvoirs pour formalités.

2022401342SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement de la Corniche Bizerte «SICOB»

Route de la Corniche Bizerte

R.C : B198581996

M.F : 040590 HAM 000

Les Actionnaires de la Société d'Investissement de la Corniche Bizerte sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 18 Juin 2022 à 12 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

2022401349SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion des Résidences Touristiques «SPRT»

19, Rue Dr. Conseil Tunis

R.C : B1114851996

M.F : 14378 GAM 000

Les actionnaires de la Société de Promotion des Résidences Touristiques sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 18 juin 2022 à 10 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

2022401350SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'Immobilière Ain Meriem

Rue Dr. Conseil Tunis

R.C : B2410382006

M.F : 950744 XPM 000

Les Actionnaires de la Société l'Immobilière Ain Meriem sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 18 juin 2022 à 11 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

2022401351SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et de Promotion des Investissements de la SO.DE.PRI.

Route de la Corniche Bizerte

RC : B198631996

M.F : 07046 WAM000

Les Actionnaires de la Société de Développement et de Promotion des Investissements sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 18 juin 2022 à 9 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

2022401352SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/6/2022

Société TIME ESP

Société anonyme

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Le conseil d'administration du 19 mai 2022 a décidé la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour la date du 30 juin 2022, à 10 heures à son siège 45 avenue Mohamed V, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale annuelle,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice 2020,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020,

6. Quitus éventuel aux administrateurs,

7. Approbation de l'intégration de Mr Mohamed Elleuch au poste d'administrateur,

8. Pouvoirs pour formalités.

2022401357SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2022

SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY

Société anonyme

Au capital de 34.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1387070/R

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 19 mai 2022, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 15 juin 2022 à 10 heures au siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'activité de la Société Gammarth Leisure Company Clinic durant l'exercice 2021.

3. Examen et approbation des états Financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

4. Affectation du Résultat de l'exercice 2021.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Démission de certains membres du conseil d'Administration.

7. Approbation de la nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration.

8. Composition de nouveau Conseil d'Administration.

9. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la société GAMMARTH LEISURE COMPANY sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2022401358SANB3

Convocation des actionnaires

TOPIC S.A.

Société anonyme

Au capital de 13.365050 dinars

Identifiant unique : 0716915P

Siège social : Immeuble «DAHMANI» Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Le conseil d'administration de la société de «TOPIC» informe tous les actionnaires de la société qu'une assemblée générale ordinaire aura lieu le Jeudi 23 Juin 2022 à 11heures à l'hôtel ROYAL SWISS ASBU centre Urbain Nord Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Allocation des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;

7. Quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2021 ;

8. Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et leur convocation séance tenante pour une première réunion.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022401362SANB3

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire (A.G.O)

et candidature au bureau du conseil d'administration

Groupement de Maintenance et de gestion de la Charguia 1 Tunis

G.M.G

MF : 0949169/W/N/P/000

Suite au défaut de quorum lors de la 1ère convocation relative à l'A.G.O du 20 Mai 2022,les industriels et commerçants de la zone industrielle Charguia 1 Tunis, propriétaires ou locataires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion (GMG) de la Charguia 1 Tunis qui se tiendra le vendredi 24 juin 2022 à 16h à la salle de réunion de la foire de la Charguia 1 Tunis (Sogefoire) Rue 8600 n°34 et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports : moral, financier et du commissaire aux comptes pour la gestion 2021.

- Approbation des rapports moral et financier et quitus aux membres du conseil d'administration pour 2021.

- Approbation du budget prévisionnel de gestion pour l'année 2023.

- Election des membres du conseil d'administration (selon au règlement intérieur).

- Questions diverses.

Les industriels et commerçants qui désirent se présenter aux élections du bureau du conseil sont priés d'adresser leur demande au bureau du IMP sis rue 8612 IMP 05 Charguia I Tunis avant le Samedi 18 Juin 2022. Contact : 71 205 017

N.B :

Conformément à l'article 18 des statuts du GMG la deuxième assemblée doit se tenir indépendamment du nombre des présents.

2022401368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE SOTRADIES

S.A. au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : 14, rue du Commerce Z.I La Charguia I - 1080 Tunis Cedex

MF : 2471NAM000

Les Actionnaires de la Société Tunisienne SOTRADIES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 10 juin 2022 à 10H30 au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021;

2. Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31.12.2021 ;

3. Examen des rapports du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2021;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2022401371SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT

AGRICOLE CHOUIGUI «SODAC»

R.C : 111291998 Tribunal de Première Instance de Tunis

M.F : 0146785T

Siège social : ECHWIGI TEBOURBA 1130

Les Actionnaires de la société «Société de mise en valeur et de développement agricole chouigui» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 16/6/2022 à 10H au bureau d'administrations judicaire de la société situé au 19 rue de Libya Lafayette 4ème étage Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour du statut.

- Mise à jour de la structure du capital de la société et la liste des actionnaires.

- Approbation du projet du plan de sauvetage proposé par l'administration judicaire.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Divers.

2022401372SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 23 juin 2022

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

MARINA GAMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0907252 J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la Décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 mai 2022, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 23 juin 2022 à 10 Heures au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'activité de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth durant l'exercice 2021.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice 2021.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du Mandat de certains membres du Conseil d'Administration.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2022401377SANB3

Convocation aux assemblées générale ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE VINCCI MEDITERRANEE SA»

Société anonyme

Capital social : 12.800.310 dinars

Siège social : Résidence Myriam - Rue Lac Viva -Les Berges du Lac BP 104 - 1053 Tunis

Identifiant inique : 0769558D

Le Conseil d'administration tenu le 25/5/2022, convoque les actionnaires de la Société :

- A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le mercredi 6 juillet 2022 à 10 Heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2021

2/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

3/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des Etats financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

4/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

5/ Quitus aux administrateurs.

- A l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le mercredi 6 juillet 2022 à 10 Heures 30 par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022401379SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

S.A. au capital de 1.430.000 dinars

Siège social : 14, rue 8611 Z.I La Charguia I - 1080 Tunis Cedex

MF : 14402NAM000

Les actionnaires de la Société Générale des Applications Mécaniques sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 10 juin 2022 à 11h30mn, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31.12.2021 ;

3- Examen des rapports du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2021 ;

4- Affectation des résultats 2021 ;

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;

6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2022401380SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «el Wifak De Volailles» Sousse

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles «el wifak» de volailles Sousse, informe les adhérents de la société qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour l'exercice 2021, au siège social, le 23/6/2022 à 10h pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021.

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021.

4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2021.

5. Mis à jour de la liste des adhérents.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021 et augmentation de capital.

7. Approbation de la décision du conseil d'administration du procès-verbal n°1 du 12/01/2022, afin de permettre à l'un des administrateurs d'obtenir une subvention pour assurer la gestion des affaires de la société du 01/01/2022 au 31/12/2022.

8. Renouvellement du un tiers du conseil d'administration.

Tout adhérents a le droit de consulter le rapport moral et financier et le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 15/6/2022 jusqu'au 22/6/2022.

Tout adhérent intéressé par la candidature au renouvellement du conseil d'administration est tenu de présenter une demande au nom de président du conseil d'administration à partir du 01/6/2022 au 11/6/2022 à 12h, avec paiement d'un montant égal à cinq cent dinars (valeur de cinq actions).

2022S00626SODB3

Assemblée générale ordinaire 2021

Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax

MF : 045477ENM000

Identifiant unique : 045477E

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à

participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 qui sera tenue le mercredi 29 Juin 2022 à neuf heures et demi du matin à l'hôtel Nahr Elfounoun à Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport morale et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2021

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercice 2021.

- Assainissement de la liste des adhérents (admission et démission des adhérents et transfert des parts sociales).

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

- Le dépôt les candidatures des membres du conseil d'administration débute le lundi 30 mai 2022 jusqu'au vendredi 17 Juin 2022 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Coravis" Rue Cartagenna kassas Numéro 5 - 3002 Sfax.

2022X00678SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Madame Om Elkhir Bent Alaya Slamat, titulaire de la carte d'identité n°07671522, déclare la perte d'un titre de propriété n°73597, objet du titre foncier n°29295 Kairouan, sis à Rakkada Kairouan Sud gouvernorat de Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale Kairouan Mansoura n°363, le 18/3/2022.

Cet article est paru aux journaux (Chourouk et le Quotidien) le 20/5/2022.

2022S00630DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Hadj Mohamed Mouadhan, titulaire de la CIN n°05505912, déclare la perte de l'acte de propriété n°31644, objet du titre foncier n°118671 Sousse sis à délégation Akouda, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Sousse sous n°735 le 26/5/2022.

2022S00635DIVD2

Avis

Mr Ahmed Ben Mokhtar Ben Mabrouk Allouch informe le public que ses titres de propriété concernant un terrain de sup 981 m² et construit sise à la route de Sidi Mansour km6 Sfax est perdu et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2022X00680DIVD2

Avis

Mr Maraoui Ghribi Med en qualité de propriétaire déclare par le présent la perte de son titre et origine de propriété s'agit de la vente qui date du 25/6/1971 enregistré le 25/11/1976 n°194 par les notaires Koubaa Med et Khbou Hammouda concernant le lot de terrain de superficie de 173 m² comportant une maison de 2 pièces et 1 salon elle est limitée au nord par une rue à l'est Ben Arab à l'ouest par kchaw au sud par el aoud sise à forêt de Sfax rte Lafrane km 02 et il prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Borj bloc B 4ème étage n° 2 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2022X00682DIVD2

Avis complémentaire

En vertu d'une demande de mise à jour sous le numéro 63855 déposée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis en date du 18/6/2018 par Monsieur Egidio SCHIANCHI et autres représentés par Maître Nooman Ben Ameur portant sur l'inscription du décès d'Anna Maria BONANNO et Pierette CHIARA BONANNO et la soumission du Titre Foncier numéro 46740 Ben Arous d'une superficie de 4 hectares 64 Ares 20 Centiares situé entre Radés et Hammalif en bord de route reliant Radés à Hammam-lif et le Oued Maisette et ce, afin de soumettre le Titre Foncier, susmentionné, à l'effet du principe constitutif de l'inscription et autoriser, Monsieur le Conservateur de la Propriété foncière à remettre aux requérants un titre de propriété.

Et en vertu du jugement avant droit en date du 31/3/2022 concernant la demande susvisée, nous ordonnons au requérant Egidio SCHIANCHI de publier cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue Française et l'autre en langue Arabe et ce, sous la supervision de Monsieur le Juge Rapporteur.

A partir de la date de la publication jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, il est possible de formuler une opposition ou une intervention au sujet de la demande auprès du Tribunal Immobilier de Tunis.

2022401378DIVD2

GAT ASSURANCES
Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2021 (en DT)
approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/05/2022

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Actifs incorporels	8 026 381	-7 218 858	807 523	865 226
Actifs corporels d'exploitation	24 286 445	-15 357 477	8 928 968	7 841 438
Placements	378 273 313	-21 858 443	356 414 869	318 112 554
Part des réassureurs dans les provisions techniques	46 200 557	0	46 200 557	51 441 875
Créances	97 975 578	-37 953 565	60 022 013	61 744 786
Autres éléments d'actif	27 486 580	-2 012 213	25 474 368	25 116 739
TOTAL ACTIF	**582 248 855**	**-84 400 556**	**497 848 298**	**465 122 618**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2021	2020
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	92 628 950	86 274 669
Résultat net de l'exercice	23 635 935	15 578 794
Total capitaux propres avant affectation	**116 264 885**	**101 853 462**
Passifs		
Provisions pour autres risques et charges	18 825 240	15 102 727
Provisions techniques brutes	291 678 198	274 704 282
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	43 523 042	49 042 031
Autres dettes	19 021 679	15 795 867
Autres passifs	8 535 255	8 624 249
Total passifs	**381 583 413**	**363 269 156**
Total des capitaux propres et du passif	**497 848 298**	**465 122 618**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Primes acquises	208 699 704	-33 481 362	175 218 342	150 321 518
Produits des placements alloués	16 184 087		16 184 087	12 266 854
Autres Produits techniques	198 151		198 151	46 405
Charge de sinistres	-134 643 279	7 997 624	-126 645 655	-104 735 333
Variation des autres provisions techniques	1 570 538	0	1 570 538	-279 141
Participation aux bénéfices et ristournes	-1 112 416	467 296	-645 120	-1 900 921
Frais d'exploitation	-40 373 985	8 953 667	-31 420 318	-31 876 060
Autres charges techniques	-9 616 445		-9 616 445	-7 806 595
Résultat Technique Non Vie	**40 906 356**	**-16 062 776**	**24 843 580**	**16 036 727**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Primes	3 204 719	-133 487	3 071 233	2 589 418
Produits des placements	144 436	0	144 436	80 175
Autres Produits techniques	7 429		7 429	6 908
Charge de sinistres	-2 711 216	139 251	-2 571 965	-1 253 227
Variation des provisions techniques	128 923	0	128 923	-361
Participation aux bénéfices et ristournes	-101 447	0	-101 447	-106 999
Frais d'exploitation	-373 564	0	-373 564	-300 077
Autres charge techniques	-135 809		-135 809	-107 107
Charges de placements	-22 405	0	-22 405	-15 846
Résultat Technique Vie	**141 066**	**5 764**	**146 830**	**892 884**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2021	2020
Résultat technique Non Vie	**24 843 580**	**16 036 727**
Résultat technique Vie	**146 830**	**892 884**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	26 588 028	20 897 021
Charges des placements Non Vie	-4 124 313	-4 130 280
Produits des placements alloués. transférés à l'état de résultat Non Vie	-16 184 087	-12 266 854
Autres Produits non techniques	908 701	554 799
Autres Charges non techniques	-37 402	-15 970
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**32 141 337**	**21 968 328**
Impôt sur résultat	-8 103 096	-5 741 910
Pertes extraordinaires	-402 306	-647 624
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**23 635 935**	**15 578 794**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2021	2020
Engagements reçus	1 287 522	1 235 123
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	10 132 337	10 172 870
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	187 606	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-9 321 000	-7 065 200
Variation de trésorerie	**998 943**	**3 107 671**
Trésorerie au début de l'exercice	**9 453 985**	**6 346 315**
Trésorerie de fin d'exercice	**10 452 928**	**9 453 985**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2021

I. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes NCT 26 à NCT 31.

II. Les Notes aux états financiers

A. Les Postes du Bilan

Le bilan clos au 31 Décembre 2021 totalise 497 848 298 dinars contre 465 122 618 dinars au 31 Décembre 2020 accusant ainsi une augmentation de 7%.

1- Les Placements

Les placements regroupent les placements immobiliers, les parts et actions des sociétés immobilières non cotées, les bons de trésor et obligations, les certificats de dépôts, les actions et titres à revenu variabes, les part d'OPCVM et les dépôts après des entreprises cédantes.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2021 un montant net de 356 414 869 dinars contre 318 112 554 dinars au 31 Décembre 2020, soit une augmentation de 38 302 316 dinars.

2- Les Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2021 une valeur comptable nette de 60 022 013 dinars contre 61 744 786 dinars au 31 Décembre 2020. Cette rubrique comporte les primes acquises et non émises, les créances nées d'opérations d'assurances directes, les créances nées d'opérations de réassurances ainsi que les aurtres créances.

3- Les Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 une valeur comptable nette de 25 474 368 dinars contre 25 116 739 dinars au 31 Décembre 2020. elle englobe les liquidités et équivalents de liquidités, ainsi que les comptes de régularisations actifs (intérêts et loyers courus et non échus, les produits à recevoir et les charges constatées d'avance)

4- les Provisions Techniques

Les provisions techniques nettes de recours constituées au 31 Décembre 2021 totalisent 291 678 198 dinars contre 274 704 282 dinars au 31 Décembre 2020. ces provisions sont déterminées en brut de réassurance et sont principalement constituées de provisions pour sinistres à payer, provisions pour primes non acquises et autres provisions

B. Les Postes du Résultat

La situation au 31 Décembre 2021 dégage un bénéfice net d'impôt de 23 635 935 dinars contre un bénéfice de 15 578 794 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

1- Les Primes Emises et accéptées

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2021 à 216 694 922 dinars contre 191 075 320 dinars jusqu'au 31 Décembre 2020, accusant ainsi une augmentation de 13.4 %.

2- Affectation des produits de placements aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture. La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

3- Les charges par destination

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination Les destinations telles que définies par système comptable des entreprises d'assurance sont: Les frais de gestion sinistres, Les frais d'acquisition des contrats, Les frais d'administration, Les frais de gestion des placements,Les autres charges techniques.

2022R01372BCFA5

GROUPE GAT ASSURANCES

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie consolidés au 31/12/2021 (en DT)

approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/05/2022

ACTIFS	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Actifs incorporels	11 813 624	-10 071 412	1 742 212	1 909 456
Actifs corporels d'exploitation	25 676 777	-15 977 822	9 698 956	8 471 735
Placements	540 720 820	-26 315 306	514 405 514	507 280 313
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	4 344 644		4 344 644	3 605 219
Part des réassureurs dans les provisions techniques	48 427 858		48 427 858	53 047 480
Créances	113 913 163	-38 569 835	75 343 328	78 528 487
Autres éléments d'actif	36 743 937	-2 111 239	34 632 697	37 356 428
TOTAL ACTIFS	**781 640 824**	**-93 045 614**	**688 595 209**	**690 199 118**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2021	2020
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	92 538 993	83 967 081
Résultat Consolidé	25 447 372	16 338 907
Total des Capitaux Propres Consolidés	**117 986 365**	**100 305 989**
Réserves Hors Groupe	186 893	176 909
Résultat Hors Groupe	38 749	27 760
Total des Interêts Minoritaires	**225 642**	**204 669**
Passifs		
Autres Passifs financiers		6 342 061
Provisions pour autres risques et charges	19 812 590	15 831 028
Provisions techniques brutes	462 946 158	473 451 322
Provisions techniques de contrats en unités de compte	4 344 515	3 604 344
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	45 750 344	50 647 636
Autres dettes	22 394 856	22 007 908
Autres passifs	15 134 740	17 804 162
Total passifs	**570 383 202**	**589 688 461**
Total des capitaux propres et passifs	**688 595 209**	**690 199 118**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE CONSOLIDE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Primes acquises	208 510 530	-33 481 362	175 029 168	150 149 667
Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat	16 184 087		16 184 087	12 266 854
Autres Produits techniques	198 151		198 151	39 496
Charge de sinistres	-134 423 468	7 997 624	-126 425 845	-104 735 333
Variation des autres provisions techniques	1 569 895		1 569 895	-279 141
Participation aux bénéfices et ristournes	-1 111 773	467 296	-644 477	-1 900 921
Frais d'exploitation	-40 373 985	8 953 667	-31 420 318	-31 876 060
Autres charges techniques	-9 616 445		-9 616 445	-7 806 595
Résultat Technique Non Vie	**40 936 992**	**-16 062 776**	**24 874 216**	**15 857 967**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE CONSOLIDE	BRUT	CESSION	2021	2020
Primes	40 129 443	-804 277	39 325 165	65 903 530
Produits des placements	15 578 393		15 578 393	22 170 557
Autres Produits techniques	7 429		7 429	6 908
Charges de sinistres	-75 148 085	840 561	-74 307 524	-44 223 421
Variation des provisions techniques	29 595 148	-1 046	29 594 102	-31 871 551
Participation aux bénéfices et ristournes	-233 167	321 199	88 032	208 101
Frais d'exploitation	-2 832 326	53 533	-2 778 793	-2 288 383
Autres charge techniques	-1 824 009		-1 824 009	-1 610 256
Charges de placements	-1 083 948	-27 478	-1 111 426	-737 199
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-562 565		-562 565	-307 607
Résultat Technique Vie	**3 626 312**	**382 492**	**4 008 804**	**7 250 678**

GROUPE GAT ASSURANCES

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie consolidés au 31/12/2021 (en DT) approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/05/2022

ÉTAT DE RÉSULTAT	2021	2020
Résultat technique Non Vie	**24 874 216**	**15 857 967**
Résultat technique Vie	**4 008 804**	**7 250 678**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	24 137 489	18 927 814
Charges des placements Non Vie	-4 159 592	-4 133 756
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-16 184 087	-12 266 854
Autres produits non techniques	2 305 307	251 585
Autres charges non techniques	-40 754	-21 158
Produit des autres activités	2 918 960	6 768 609
Charges des autres activités	-2 105 631	-4 954 236
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**35 754 711**	**27 680 651**
Impôt sur le résultat	-10 268 289	-10 633 384
Pertes extraordinaires	-300	-680 599
Résultat Net de l'exercice	**25 486 122**	**16 366 667**
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	-38 749	-27 760
Résultat Net Part du Groupe	**25 447 372**	**16 338 907**

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	2021	2020
Engagements reçus	1 834 822	11 982 423
Engagements donnés		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE	2021	2020
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	28 441 102	20 934 456
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-5 914 520	-3 233 848
Flux de trésorerie provenant du financement	-21 609 305	-12 316 486
Variation de trésorerie	**917 277**	**5 384 122**
Trésorerie au début de l'exercice	**13 748 402**	**8 364 280**
Trésorerie de fin d'exercice	**14 665 679**	**13 748 402**

2022R01374BCFA5

GAT ASSURANCES

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2021 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2022

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Actifs incorporels	8 026 381	-7 218 858	807 523	865 226
Actifs corporels d'exploitation	24 286 445	-15 357 477	8 928 968	7 841 438
Placements	378 273 313	-21 858 443	356 414 869	318 112 554
Part des réassureurs dans les provisions techniques	46 200 557	0	46 200 557	51 441 875
Créances	97 975 578	-37 953 565	60 022 013	61 744 786
Autres éléments d'actif	27 486 580	-2 012 213	25 474 368	25 116 739
TOTAL ACTIF	**582 248 855**	**-84 400 556**	**497 848 298**	**465 122 618**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2021	2020
Capitaux propres		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	42 279 000	40 441 512
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	2 656 585	2 097 651
Total capitaux propres après affectation	**95 024 885**	**92 628 462**
Passifs		
Provisions pour risques et charges	18 825 240	15 102 727
Provisions techniques brutes	291 678 198	274 704 282
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	43 523 042	49 042 031
Autres dettes	40 261 679	25 020 867
Autres passifs	8 535 255	8 624 249
Total passif	**402 823 413**	**372 494 156**
Total des capitaux propres et du passifs	**497 848 298**	**465 122 618**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Déblocage Réserves spéciales de réinvestissement	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000				45 000 000
Réserves Légales	4 500 000				4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserves pour Réévaluation	5 089 300				5 089 300
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale					0
Primes d'émission	0				0
Fonds Social	1 169 782		200 000		1 369 782
Résultats Reportés	2 097 651	558 935			2 656 585
Réserve de réinvestissement Exonérés	33 363 000	-8 363 000	10 000 000		35 000 000
Résultats de l'exercice 2021	23 635 935	7 804 065	-10 200 000	-21 240 000	0
Total des Capitaux Propres	**116 264 885**	-	-	**-21 240 000**	**95 024 885**

2022R01377BCFA5

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars
Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
I.U. : 0000673N

Liste des Administrateurs de GAT ASSURANCES

Membre (Administrateur)	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
Personnes physiques :				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2021-2022-2023	PDG GAT Assurances	-PDG de GAT Vie -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2021-2022-2023	DG TUNINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
M. Yann DREVILLON	Administrateur	2021-2022-2023	Associé Gérant FIDES	
Personnes morales :				
Maghreb Participation Holding (2 sièges)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2021-2022-2023	Holding	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
Private Equity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par : Mme Héla TRIKI	2021-2022-2023	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
GAT VIE	Administrateur représenté par : M. Mohamed DKHILI	2021-2022-2023	Assurances	-Administrateur GAT Investissement -Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Promotion Immobilière
GAT INVESTISSEMENT	Administrateur représenté par : M. Riadh BADR	2021-2022-2023	Gestion d'Actif	-Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Promotion Immobilière

2022R01378BCFA5